## Fonds d'archives nº 390

# Répertoire numérique détaillé du fonds COLLÈGE DE L'ASSOMPTION (1943-2005, 21 cm)

**Christine Dupuis** 

CENTRE D'ÉTUDES ACADIENNES ANSELME-CHIASSON Université de Moncton 2018

### **INTRODUCTION**

### **Notice historique**

Le Collège de l'Assomption, situé au nord-ouest de la Ville de Moncton, sur l'avenue Norwood est un Collège-Externat. Il fut fondé le 10 septembre 1943 par M<sup>gr</sup> Albert Leménager, alors curé de la paroisse cathédrale de Moncton.

Le Collège de l'Assomption n'a donc d'autre but que de préparer à l'Église et à la société de vrais hommes et de vrais chrétiens. Il veut aussi travailler à la survivance française en Acadie.

#### Historique de la conservation

Ce fonds a été déposé au CEAAC en divers versements, soit en 2002, 2005 et 2010 par l'entremise de Maurice LeBlanc, Ronald Poirier, Henri Richard et Claude Bourque.

#### Portée et contenu

Le fonds Collège de l'Assomption témoigne de l'existence de l'externat classique pour garçons qui existait à Moncton (1946-1966). Ce Collège avait pour but de préparer les jeunes hommes à l'Université, le Collège Saint-Joseph principalement. Les documents retrouvés dans le fonds permettent une analyse du Collège et de son fonctionnement administratif. Le fonds comprend aussi des documents relatif aux Conseil étudiant et une collection quasi complété du journal étudiant *Le Lien*. Ces documents permettent de comprendre le système éducationnel d'une époque résolue. Plusieurs étudiants du Collège de l'Assomption ont ensuite fréquenté le Collège Saint-Joseph et ont ensuite été des hommes influents pour l'Acadie. Les plans architecturaux nous permettent d'imaginer l'édifice qui existe toujours mais exerce une autre vocation. Ces documents permettent donc un regard sur l'éducation des jeunes garçons en Acadie dans la deuxième partie du XX° siècle.

#### Les notes

Le nom du fonds est celui de l'institution.

Le fonds comprend surtout des dossiers de documents textuels en langues française et anglaise.

Le classement fut décidé par l'archiviste.

Le fonds est entièrement accessible, sauf des restrictions sur les dossiers étudiants.